

ASSEMBLEE NATIONALE

21 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

AMENDEMENT

N° 241 – 2^{ème} Rect.

présenté par
M. POIGNANT

ARTICLE 28

Dans la première phrase de cet article, substituer aux mots :

« sur la nationalisation des entreprises de l'électricité et du gaz »,

les mots :

« précitée dans sa rédaction antérieure à la présente loi ».

EXPOSE SOMMAIRE

Amendement de précision.